

Rapport d'autoévaluation dans le cadre du processus HCERES.

Conseil d'administration du 2 septembre 2019

Délibération 2019/09/CA-085

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le rapport d'autoévaluation 2019, les axes stratégiques 2020-2030 ainsi que les indicateurs et cibles de performance de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier, dans le cadre du processus HCERES d'évaluation de l'établissement (documents joints).

Toulouse, le 2 septembre 2019
La Présidente,




Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0